



Bureau du directeur général / Greffier-trésorier

Municipalité de Palmarolle

499, Route 393, Palmarolle, Québec, J0Z 3C0

Tél. : 819-787-2303 • Téléc. : 819-787-2412 • Courriel : reception@palmarolle.ao.ca

Demande de soumissions – Disposition de véhicules municipaux

Municipalité de Palmarolle

Demande de soumissions no 2025-VDBM-09-2025-01

Disposition de véhicules municipaux excédentaires

1. Objet de la demande

La Municipalité de Palmarolle sollicite des soumissions pour la vente de véhicules municipaux excédentaires. Cette démarche vise à assurer une gestion efficace et transparente des actifs municipaux.

2. Description des véhicules

- I. Camionnette de service Dodge Ram, année 2007, numéro de série 1D7HU16P17J542851. Le prix plancher minimum est de 1000\$ taxes en sus;
- II. Une niveleuse Champion modèle 740A, année 1980, numéro de série 740A2326014323, inclus dans la vente : 1 pneu de rechange, une transmission et une aile de côté. Le prix plancher minimum est de 10 000\$ taxes en sus.

(Des photos sont annexées à la présente demande de soumissions).

3. Modalités de soumission

- Les soumissions pour l'un ou l'autre ou les deux véhicules, doivent être présentées **en format papier** dans une enveloppe scellée portant la mention :
« *Soumission – Disposition de véhicules municipaux – No 2025-VDBM-09-2025-01.* » ;
- Date limite de réception : **le 25 septembre 2025 à 15 h 00** ;
- Adresse de dépôt (aucun envoi par courriel ne sera accepté) :

« *Soumission – Disposition de véhicules municipaux – No 2025-VDBM-09-2025-01.* »

Municipalité de Palmarolle

499, route 393, C. P. 309

Palmarolle (Québec) J0Z 3C0

4. Conditions de vente

- Les véhicules sont vendus **tels quels**, sans aucune garantie ;
- Le soumissionnaire retenu devra prendre possession du véhicule dans les **10 jours suivant l'avis d'acceptation** ;
- Tous les frais liés au transfert, au transport, aux taxes sur la vente et celles applicables dans de telles transactions sont à la charge de l'acheteur.

5. Critères d'évaluation

- Le prix offert ;
- Conformité aux exigences administratives ;
- Capacité à respecter les délais de prise de possession.

6. Réserves de la municipalité

La Municipalité de Palmarolle se réserve le droit :

- De rejeter toute soumission non conforme, et ce, à son entière discrétion ;
- De ne pas retenir la plus basse ni la plus haute soumission sans encourir de frais de quelques natures envers le ou les soumissionnaires ;
- De retirer un ou plusieurs véhicules de la vente sans préavis.

7. Renseignements

Pour toute question ou pour visiter les véhicules, veuillez communiquer avec :

Monsieur Luc Jolicoeur

Surintendant aux travaux publics



819-787-2303 faite le poste 221 et laissez votre message à Cindy.



reception@palmarolle.ao.ca

Denis Bédard

Directeur général greffier-trésorier intérimaire

Le 4 septembre 2025



